

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 18 décembre 2013 à 19h00 en la salle des fêtes d'Orival sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Délégués titulaires : BOIGNET Marie-Hélène, DAMONNEVILLE Philippe, VAN DYCKE Roseline, DUBOS Jacques, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, QUILLENTE Marcel, MOUTON Carlos, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, CARPENTIER Claudine, HENON Danièle, DE SAINT GERMAIN Lyliane, CHELLE-POIRET Sabine, GUILBERT Joël, DESFOSES Alain, GOETHALS Eddy, FLEURY André, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, DEVIENNE Désiré, FROIDURE James, MARIE Gilbert, BROSNIOWSKI Raymond, LEFEUVRE Jannick, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, DEMONCHY Pascal, BRUSSART Patrice, DENEUX Gérard, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, DELEZENNE Victor, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, SAELENS Willy, LECLERCQ Geneviève, DELAIRE Rose-France, NEDELEC Alain, TRABOUILLET Romuald, DUSSUELLE Dominique, LABESSE Jean-Marc, CAUX Gaël, FAVRESSE Jean-Marie, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, TETU Alix, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HIESSE André, COLIN André-Jean.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires

DELVA Christian (suppléant de LOUART Usmée), DUMEIGE Yannick (suppléant de GUERIN Francis), DUVAUCHELLE Eric (suppléant de DE FRANSSU Jean), LASPEYRES Marc (suppléant de MICHAUX Colette).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : DEWAELE Marc (pouvoir à DESFOSES Alain), MILLE Daniel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald).

Etaient absents ou excusés :

AVELANGE Astrid, CALIPPE Sylviane, CELISSE Gérard, DELCOURT Francis, DUTITRE Philippe, FORMET Thierry, HEBERT Thierry, LAMORY Catherine, LECLERCQ Jakie, LECLERE Jean-Claude, LEFEBVRE Jean-Luc, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLENTE Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, SOUMILLON Gilles, VILTART Vincent.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène BOIGNET.

Etaient également présentes : SANGNIER Bertille (Selincourt) et SINOQUET Céline (Tronchoy).

1. Culture

1.1. Présentation du diagnostic « culturel »

2. Equipement aquatique

2.1. Examen des solutions de traitement de l'eau

2.2. Modification de l'implantation de l'équipement aquatique sur la ZAC

3. Service d'Aides à Domicile

3.1. Convention de financement avec le Conseil Général.

3.2. Modification de la durée hebdomadaire de travail des aides à domicile.

4. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

5. Redevance Assainissement Non Collectif

6. Finances

6.1 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.

7. Voirie

7.1 Tarification des heures de déneigement effectuées par les agriculteurs.

8. Information diverse

8.1 Cérémonie des vœux.

9. Lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg et plus particulièrement Orival d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente et invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Marie-Hélène BOIGNET, commune d'Airaines, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Culture

1.1. Présentation du diagnostic « culturel »

Le Président rappelle que les Communautés de la Région de Oisemont, du canton de Conty et la nôtre ont commandé un diagnostic culturel, lequel va être exposé ce soir. Il invite Mme BERGOT du Cabinet ABCD à en faire l'exposé (**document joint en annexe**). Suite à un souci technique, la présentation se fera oralement sans support vidéo.

Mme BERGOT rappelle que ce travail a demandé plusieurs mois de travail et qu'elle présentera principalement les points les plus saillants de l'étude. Les Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois, de la région d'Oisemont et du canton de Conty sont les commanditaires de cette étude. S'agissant d'une configuration très particulière, le bureau d'étude a eu à s'attacher à l'ensemble des territoires et qu'il s'agit d'un point de vue global sur ces 3 communautés de Communes.

A l'issue de la présentation, le Président demande s'il y a des questions.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, tient à préciser qu'il y a une école de musique à Quevauvillers et que seule Nicole Dhoine, bibliothécaire a été consultée.

M. Labesse dit ne pas être d'accord avec un certain nombre de points évoqués. Il rappelle que l'un des objectifs de la Communauté de Communes est de prendre le caractère multi polaire du territoire et se dit favorable à ce que la CCSOA prenne en compte le personnel, mais pas seulement le personnel des trois bibliothèques tête de réseau, mais notamment le personnel des autres bibliothèques, à partir du moment qu'elles remplissent les conditions requises.

Il souligne que la bibliothèque de Quevauvillers est actuellement plus aidée par la bibliothèque départementale que par la CCSOA et regrette que l'étude n'ait pas été assez fouillée pour essayer de voir les problèmes qui peuvent se poser, problèmes qui ont des raisons historiques liées à l'origine de la Communauté de Communes et connaît bien les conditions dans lesquelles a été définie la première bibliothèque tête de réseau et ensuite les autres.

Il souhaite que le personnel qualifié soit pris en compte dans toutes les bibliothèques et qu'elles soient aidées dans les mêmes proportions que celles dites tête de réseau, et évoque sa commune dans laquelle il y aura prochainement une nouvelle bibliothèque et souhaiterait qu'elle soit aidée.

Jean-Jacques Iriarte Arriola, commune de Beaucamps-le-Vieux et vice-président en charge de la culture, souligne que ce diagnostic permettra d'engager une réflexion et que bien évidemment dans la présentation de ce soir, n'ont été citées que les grandes lignes.

Le Président tient à préciser que si nous avons eu le support vidéo, cela aurait été plus simple pour appréhender ce diagnostic.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesisnil-Floxicourt et vice-président, souhaite intervenir sur deux points. Le premier est qu'il n'a pas le sentiment que la CCSOA ait dépensé de l'argent inutilement pour avoir passé commande de ce diagnostic, que désormais nous allons avoir une représentation plus fine de ce qui existe et ce qui est possible d'envisager sur le territoire. Ce diagnostic va être un outil d'aide à la décision et la décision appartiendra toujours aux élus.

Puis le deuxième point concerne les dires de M. Labesse, il précise que la réalité des cantons est aujourd'hui différente. Demain elle le sera encore davantage, car aujourd'hui des cantons qui auraient une centralité naturelle, risquent demain, de connaître un multipolarisme évident. A chaque fois que l'on doit envisager l'avenir, il faut l'envisager dans le contexte dans lequel on se situe et aujourd'hui, le singularisme que souligne M. Labesse sur un canton qu'il pense connaître un peu, est probablement ce que vivront nos cantons et notre Communauté de Communes dans les mois qui viennent.

Jean-Jacques Iriarte Arriola, commune de Beaucamps-le-Vieux et vice-président en charge de la culture, souligne que le diagnostic est avant tout un outil pour aider les élus à prendre la meilleure position possible pour les années à venir, que le travail fait à travers ce diagnostic est le plus important et qu'il faudra réfléchir à cette compétence, la laisser comme elle est actuellement ou la faire évoluer.

N'ayant plus de nouvelles remarques, le Président remercie Mme Bergot du cabinet ABCD pour sa présentation et soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, valide le diagnostic culturel établi par le Cabinet ABCD pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois, la Communauté de Communes du Canton de Conty et la Communauté de Communes de la Région de Oisemont.

2. Ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la séance.

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance portant sur un avenant à intervenir avec la société FDD concernant le cinéma le Trianon.

En l'absence de remarques, le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré autorise l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la séance portant sur le cinéma le « Trianon » : avenant au marché de l'entreprise FDD.

3. Equipement aquatique

3.1. Examen des solutions de traitement de l'eau

Le Président invite M. Herbonel du Cabinet SOJA à présenter le procédé de traitement de l'eau par l'ozone. M. Herbonel tient à rappeler qu'en premier lieu, lors du concours et des premières mises au point, le traitement chimique de l'eau avait été orienté sur du chlore gazeux. A ce jour, il convient de proposer un autre procédé qui est le traitement par l'ozone et en fait l'exposé (**document joint en annexe**).

Le Président souligne que le traitement par l’ozone a un coût supplémentaire d’investissement de 285 000 € et que la maintenance et l’exploitation de l’ozone coûtera environ 10 000 €/an. Il invite Emmanuelle Bissieux à parler de ce procédé, lequel a été adopté dans le choix de l’équipement aquatique de son ancienne collectivité.

Elle souligne le confort qu’apporte le traitement par l’ozone ; plus de problèmes comme le tiraillement au niveau de la peau, les yeux qui piquent ainsi que l’odeur, que ce procédé est idéal pour les bébés, personnes âgées et malades et que si nous optons pour ce procédé, nous serons les seuls sur le secteur à avoir une piscine avec le traitement par l’ozone.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, demande où les 285 000 € vont être trouvés.

Le Président répond que le traitement par l’ozone étant un traitement non polluant, il entre dans les critères d’attribution de subvention. Ces critères non polluants favorables à l’environnement sont des possibilités supplémentaires de subvention.

M. Herborel, cabinet SOJA, précise que les bâtiments où il y a du relargage de chloramine présentent des difficultés d’entretien plus importantes que dans ceux où le traitement se fait à l’ozone et donne également l’exemple de sportifs de haut niveau qui ne veulent plus s’entraîner dans les piscines où ce procédé n’est pas utilisé.

Yannick Dumeige, commune de Bussy-les-Poix, demande si avec ce traitement à l’ozone, celui-ci va permettre de faire des économies par rapport au chlore.

M. Herborel, cabinet SOJA, répond que oui.

Eric Duvauchelle, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, demande quel est le coût actuel de la future piscine, sachant qu’au départ il était de 8 000 000 €.

Le Président répond que le coût à ce jour est de 7 859 750 € et que vont s’ajouter les frais liés au déplacement de la piscine, point suivant à l’ordre du jour.

N’ayant plus de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 55 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Trabouillet + pouvoir de M. Mille, Mme Delaire, Mme Leclercq, M. Nedelec, M. Blarel, M. Guilbert J), approuve le passage du traitement de l’eau à l’ozone pour un coût d’objectif de 285 000 € HT pour le futur équipement aquatique.

3.2. Modification de l’implantation de l’équipement aquatique sur la ZAC

Le Président informe l’Assemblée que la DDTM a notifié le fait que la RD 901 se trouve classée voie à grande circulation. Cette situation impose un recul de 75 m par rapport à l’axe de la RD. Ce recul fait, que dès lors l’équipement aquatique empiète sur les zones de fouilles archéologiques.

Le projet « Stievenart » ayant été abandonné, il est possible de déplacer l’équipement aquatique afin d’échapper aux zones de fouilles archéologiques, tel que proposé sur le **plan joint**.

Raymond Brosniowski, commune d’Hornoy-le-Bourg, demande quel est le coût de ce déplacement et souhaite s’assurer qu’il n’y aura vraiment pas de fouilles archéologiques sur cette partie de terrain.

Le Président confirme que sur cette partie de terrain, il n’y aura pas de fouilles et que le coût engendré par le déplacement de l’équipement n’est pas encore défini.

Eddy Goethals, commune de Fricamps, voudrait savoir par rapport à l’abandon du projet Stievenart si un autre projet est à l’étude.

Le Président évoque effectivement un contact très intéressant, mais l'investisseur ne souhaitant pas que l'on en parle pour le moment, il ne pourra l'évoquer ce soir.

Il relate également le fait d'investisseurs intéressés qui souhaiteraient avoir pour locomotive l'alimentaire, si ce n'est qu'actuellement l'alimentaire n'est pas prévu sur la ZAC.

De même que dans les prochains jours, nous pourrions apercevoir un bulldozer sur la partie des 60 ha nivelait les tranchés. La Chambre d'Agriculture est quant à elle chargée de conventionner avec les agriculteurs et la CCI pour que les terrains soient remis en culture dès le printemps.

Eric Duvauchelle, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, demande où en est le projet de méthanisation.

Le Président répond que la promesse de convention entre la CCSOA et la Chambre d'Agriculture a été signée en juillet dernier. Le travail actuel porte sur l'élaboration du dossier de consultation pour le choix d'un bureau d'études qui étudiera sur notre territoire la faisabilité de cette opération de méthanisation. Il convient donc d'identifier sur notre territoire si nous possédons les quantités suffisantes de déchets pour faire fonctionner une telle installation et que c'est le préalable à toutes démarches extérieures.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, voudrait savoir ce qu'il en est du rapport que doit nous apporter la CCI et de son coût qui doit dépendre du résultat obtenu. Il fait référence à ce qui se passe actuellement sur la Communauté de Communes de Nouvion où la CCI est mise en cause pour un manque d'efficacité. Il invite la CCSOA à rémunérer la CCI en fonction du peu d'objectif qu'elle a atteint jusqu'à présent.

Le Président tient à préciser que la CCI n'a cessé de travailler sur notre projet, même si avec le projet Stiévenart elle y travaillait moins. Il précise par ailleurs que le CRAC sera présenté avant les élections.

André-Jean Colin, commune de Warlus demande à la vue de la photo présentée sur le papier qui ne correspond plus à celle précédemment, s'il s'agit d'une nouvelle conception n'y voyant plus les plantations.

Le Président répond que la conception reste évidemment la même et précise que les plantations sont de toute façon obligatoires dans le PLU de Croixrault.

Pascal Demonchy, commune de Lignières-Châtelain, voudrait soulever plusieurs points. Le premier est d'apprendre que le projet Stiévenart est abandonné dans une note de synthèse sur un point concernant la piscine, qu'une commission existe et qu'il aurait été bien de l'apprendre par ce biais. Deuxièmement, cela concerne le compromis signé avec Stiévenart, y a-t-il une indemnité de prévu en cas d'abandon de projet.

Puis troisième point, il rappelle qu'il avait été dit que le projet de piscine était lié au projet Stiévenart, avec cet abandon il demande ce qu'il en est.

Le Président tient à préciser que lui aussi a appris l'abandon du projet Stiévenart dans la presse et que de toute façon une réunion de la commission n'aurait rien changé, que cet équipement aquatique est un plus pour les investisseurs. Concernant le compromis, il s'agira d'une discussion entre M. Stiévenart et la CCI.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie, revient sur la réunion du conseil communautaire du 13 mars 2011 où il avait été dit que le projet d'implantation serait de nouveau discuté si M. Stiévenart abandonnait son projet et demande au Président de tenir sa parole et d'en discuter à nouveau ce soir.

Le Président souligne qu'il s'agit effectivement d'un vrai problème, que la création de l'Association de Sauvegarde n'a pas favorisé les choses et rappelle que l'abandon du projet Stiévenart est dû à l'implantation d'un projet similaire dans l'Aisne.

Romuald Trabouillet ne demande pas forcément de refaire le débat ce soir, mais propose comme il avait été dit le 13 mars 2011 de rediscuter du lieu d'implantation.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, pose la question à savoir si les délégués communautaires sont prêts à s'asseoir sur les frais déjà engagés pour l'implantation du futur centre aquatique sur la ZAC.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, propose que si un débat est relancé, de faire des économies en rénovant la piscine actuelle et d'en construire une autre moins onéreuse.

Loïc Leroy, commune de Saulchoix-sous-Poix, propose au Président d'inviter l'Assemblée à donner son avis, à savoir faut-il de nouveau rouvrir les débats.

Le Président demande à l'Assemblée qui souhaite rouvrir le débat d'implantation du futur équipement aquatique, puis qui est pour le déplacement de celle-ci sur la ZAC.

Par 43 voix CONTRE, 16 voix POUR (Christian Delva (Eplessier), Pascal Demonchy, Marc Blarel, Raymond Brosnioswski, Christophe Géraux, Alain Lesur, Gérard Deneux, Jean-Jacques Iriarte Arriola, Romuald Trabouillet + pouvoir de Daniel Mille, Rose-France Delaire, Alain Nedelec, Geneviève Leclercq, Eddy Goethals, Eric Duvauchelle (Courcelles-sous-Moyencourt), Marc Laspeyres (Liomer) et 4 ABSTENTIONS (Jean-Jacques Stoter, Jackie Guilbert, Lyliane de Saint Germain et Danièle Hénon), le Conseil Communautaire refuse de revenir sur les débats d'implantation du lieu du futur équipement aquatique.

et

par 58 voix POUR et 5 voix CONTRE (Romuald Trabouillet + pouvoir de Daniel Mille, Alain Nedelec, Geneviève Leclercq et Rose-France Delaire, le Conseil Communautaire approuve le déplacement de l'équipement aquatique sur la ZAC.

4. Service d'Aides à Domicile

4.1. Convention de financement avec le Conseil Général.

Le Président informe l'Assemblée qu'une convention de financement avec le Conseil Général a été soumise à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général pour le service d'aide à domicile.

Cette convention permettra au Service d'Aide à Domicile d'être financé sur la base des résultats du Compte Administratif de l'année N-1 et permettra à la Communauté de Communes de bénéficier pour l'exercice 2013 d'une recette supplémentaire d'environ 210 000 €.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec le Conseil Général concernant le financement du service d'aide à domicile.

4.2. Modification de la durée hebdomadaire de travail des aides à domicile.

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la convention reprise ci-dessus, le Conseil Général nous a demandé de prévoir une quotité minimale de travail pour nos aides à domicile.

Par ailleurs, au regard du transfert d'activité de l'APA mandataire vers l'APA prestataire, il propose de réévaluer le volume d'heures maximale que peuvent effectuer les aides à domicile ainsi qu'il suit :

- Quotité minimale de travail hebdomadaire: 5 heures
- Quotité maximale de travail hebdomadaire : 35 heures au lieu de 17h50 actuellement et de mettre en œuvre ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2014.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} janvier 2014 les horaires hebdomadaires des aides à domicile comme suit : minimum hebdomadaire : 5 H et maximum hebdomadaire : 35 H.

5. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Le Président informe l'Assemblée que le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été examiné par Trinoval lors de son assemblée générale tenue la veille. Il précise que jusqu'ici Trinoval n'était pas assujéti à la TVA, mais que celle-ci se trouve désormais obligatoire au 1^{er} janvier 2014 au taux de 10%.

Le Président décline les différents montants de cette redevance, à savoir :

- Foyer 1 personne : 110,11 € (103 € en 2013)
- Foyer 2 personnes et + : 220,22 € (206 € en 2013)
- Résidence secondaire : 186,01 € (174 € en 2013)
- Commerces : 220,42 € (206 e en 2013)
- Commerces bi-hebdo : 295,13 € (276 € en 2013).

Danièle Hénon, commune de Croixrault, pose le problème de sa cantine scolaire où il y a qu'un seul conteneur et a téléphoné à Trinoval pour avoir un deuxième conteneur, mais qui dit deuxième conteneur, dit doublement de la facturation, donc elle refuse.

Elle évoque également qu'elle vient d'apprendre qu'un groupe de logements dans sa commune ne dispose que d'une poubelle pour cinq logements alors qu'il y a cinq taxes de payer.

Le Président invite toutes les communes à écrire à Trinoval pour expliquer ces situations.

Alain Nédélec, commune de Poix-de-Picardie, évoque le souci du comment expliqué aux administrés que la redevance va augmenter avec un service moindre.

Le Président dit être d'accord avec ces remarques, mais précise que ce sont les délégués de Trinoval qui ont voté cette augmentation, que ce n'est pas la CCSOA qui va faire le règlement de Trinoval.

Danièle Hénon, pose le problème que lors de l'Assemblée Générale de Trinoval tenue une semaine auparavant, il manquait plus de trente délégués et que fixer le taux de la redevance dans ces conditions, est fort dommageable pour les habitants.

Le Président explique qu'en effet l'Assemblée de Trinoval devait se tenir le 17 décembre, mais pour nous permettre de voter cette redevance ce soir, l'Assemblée de Trinoval s'est effectivement tenue une semaine plus tôt et que ce soir nous devons entériner ces montants de redevance.

N'ayant plus de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 49 voix POUR, 12 voix CONTRE (Raymond Brosniowski, Pascal Demonchy, Marcel Quillent, Jacques Dubos, Jean-Jacques Iriarte Arriola, Michel Doinel, Alain Nédélec, André Fleury, Jean-Pierre Demarquet, Eddy Goethals, Jean-Jacques Stoter, Danièle Hénon) et 2 ABSTENTIONS (Marie-Hélène Boignet et Philippe Damonville) entérine les montants

de redevances susmentionnés pour l'année 2014 et invite son Président à en assurer le recouvrement.

Puis le Président propose à l'Assemblée de fixer les montants de redevances pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines qui ne relève pas de Trinoval et propose de fixer comme suit le montant de la redevance 2014 :

- Foyer 1 personne et résidence secondaire : 80 € (78 € en 2013)
- Foyer 2 personnes : 160 € (150 € en 2013)
- Foyer 3 personnes et plus : 180 € (172 € en 2013)
- Commerces : 206 € (idem en 2013).

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe les montants ci-dessus de la REOM pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines et invite son Président à en assurer le recouvrement.

6. Redevance Assainissement Non Collectif

Le Président propose à l'Assemblée de fixer le montant de la redevance d'Assainissement Non Collectif pour 2014 comme suit et ce sans augmentation :

- Foyer composé d'une personne : 15 €
- Foyer composé de deux personnes et plus : 30 €
- Résidence secondaire : 30 €
- Commerce indépendant de l'habitation : 30 €

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré entérine les montants de redevances ci-dessus mentionnés pour l'année 2014 et invite son Président à assurer le recouvrement de la redevance.

7. Finances

7.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.

Le Président propose à l'Assemblée conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014, dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

8. Voirie

8.1 Tarification des heures de déneigement effectuées par les agriculteurs.

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 21 décembre 2011, l'indemnisation des agriculteurs dans le cadre des interventions liées au déneigement a été fixée ainsi qu'il suit :

- Première heure d'intervention : 50 €

- Heure suivante de jour : 30 €
- Heure suivante de nuit : 35 € (entre 21 heures et 6 heures).

Suite à une réunion du 12 décembre 2013 avec les agriculteurs conventionnés sur notre territoire, il est proposé de fixer l'indemnisation des périodes de déneigement comme suit :

- Tarif unique de 50 € de l'heure.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe à 50 € l'heure de déneigement pour les agriculteurs conventionnés sur notre territoire.

9. Question supplémentaire

9.1. Cinéma le « Trianon »

Le Président informe l'Assemblée que la Société FDD attributaire du lot démontage des installations du cinéma pour un montant de 29 000 € a dû actualiser son offre prenant en compte les éléments d'amiante non identifié à l'origine à savoir :

- 1) Second plafond amianté, découvert après démontage du premier faux plafond.
- 2) Canalisation d'évacuation des eaux pluviales amiantées.
- 3) Cheminée en toiture amiantée.

Ces désamiantages génèrent un surcoût de 35 000 € et que s'agissant de contraintes techniques particulières non identifiées, nous pouvons poursuivre le marché sur ce lot par voie d'avenant.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré invite son Président à revêtir de sa signature l'avenant au marché à intervenir avec la société FDD relatif au cinéma le « Trianon ».

10. Informations diverses

10.1 Cérémonie des vœux.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication de la date de la cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 10 janvier 2014.

10.2 Lieu du prochain Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire en la salle des Fêtes de Croixrault.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BOIGNET

Le Président,

Alain DESFOSSES